



PREFET DU VAL-DE-MARNE

## APPEL A MANIFESTATION D'INTERET IAE 2019

L'Unité départementale du Val-de-Marne de la DIRECCTE Ile-de-France lance un appel à manifestation d'intérêt en vue de la **création de structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)**.

Celui-ci s'adresse aux **associations ou sociétés commerciales, en activité depuis plus d'un an**, implantées ou non dans le département et souhaitant constituer :

- une entreprise d'insertion (EI) en priorité ;
- un chantier d'insertion (ACI).

Les projets devront **répondre aux priorités définies** par la stratégie d'intervention de la DIRECCTE Ile-de-France et par le plan d'action départemental IAE 2018-2020, notamment :

- ❖ Permettre d'**étendre l'offre d'insertion** en s'implantant prioritairement dans les communes non pourvues ou dans des zones sous-dotées en SIAE ;
- ❖ Assurer la **mixité professionnelle** (40 à 60% de femmes) ainsi que l'emploi de personnes handicapées et de seniors en recherche d'emploi depuis plus d'un an ;
- ❖ Avoir une **taille suffisante** pour constituer un collectif de travail, garantir un accompagnement/encadrement continu et conférer une valeur ajoutée en termes d'insertion et d'emploi ;
- ❖ Privilégier des secteurs économiques **en tension, innovants ou porteurs** (pour les EI principalement) :  
<http://www.pole-emploi.fr/region/ile-de-france//informations/meteo-de-l-emploi-@/region/ile-de-france/index.jspz?id=73877>  
<https://www.defi-metiers.fr/dossiers/trente-metiers-qui-recrutent-en-ile-de-france>  
<https://www.oriane.info/mon-lab/profil/top-10-des-metiers-qui-recrutent-en-ile-de-france-4>

Le seul fait de remplir ces conditions ne saurait ouvrir droit à un conventionnement.

Le dossier de candidature devra comporter :

- Un document de présentation du porteur et de l'association ou de l'entreprise (2 pages maximum) ;
- Un descriptif des projets économique et d'insertion (cf. fiche projet - 4 pages maximum) ;

- Une note d'opportunité (contexte, éléments de diagnostic, étude de faisabilité - 2 pages maximum) ;
  - Un budget prévisionnel (fonctionnement et investissement) sur 3 années intégrant les cofinancements publics et privés envisagés.
- Il sera adressé par courrier et voie électronique à :

DIRECCTE Val-de-Marne  
Service Insertion des publics en difficulté (AMI 2019)  
Immeuble le Pascal B  
Avenue du Général de Gaulle  
CS 90043 - 94046 CRETEIL CEDEX  
[idf-ut94.iae@direccte.gouv.fr](mailto:idf-ut94.iae@direccte.gouv.fr)

La date limite est fixée au **7 janvier 2019 à midi** pour les entreprises d'insertion et au **29 mars 2019 à midi** pour les chantiers d'insertion.

Seuls les dossiers complets seront instruits avant passage en **comité de lecture** (DIRECCTE et partenaires). Les porteurs sélectionnés seront contactés en vue d'un **entretien complémentaire** avec le service IPD.

Huit projets au maximum seront soumis pour avis au CDIAE avec **présentation en séance** par les porteurs. A l'issue, un classement indicatif sera établi. Un avis favorable à ce stade ne garantit pas un conventionnement ultérieur.

En fonction de la pertinence des projets au regard de la stratégie départementale et de l'enveloppe budgétaire disponible, la DIRECCTE informera les candidats retenus qui devront déposer un dossier de conventionnement.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez joindre le service au **01.49.56.28.88**.

Vous pouvez également vous référer au **guide** élaboré par la DGEFP pour accompagner les porteurs de projet : <http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/ite-guidecomplet.pdf>